

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1332

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 26

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« et suivants »,

les mots :

« à L. 1237-19-14 du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.